



**Compte rendu de la séance du
Conseil Municipal du 8 septembre 2016**

Le jeudi 8 septembre 2016, à 20h30, le Conseil Municipal de Val d'Izé, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Thierry TRAVERS, Maire.

La convocation a été adressée par écrit au domicile des conseillers municipaux, le samedi 3 septembre 2016 et affichée à la porte de la Mairie.

Membres élus : 23

En fonction : 23

Présents : 18

Membres présents :

M. Thierry TRAVERS, Maire et Conseiller Départemental ; Mme Lisiane HUET, 1^{ère} adjointe ; M. Emile PERRIER, 2^{ème} adjoint ; Mme Maryse HUCHET, 3^{ème} adjointe ; M. Claude DONVAL, 4^{ème} adjoint ; Mme Laurence GERMAIN, 5^{ème} adjointe ; M. Francis GAULARD ; M. Maurice TRAVERS ; Mme Michèle SAUDRAIS ; M. Michel GIEUX ; M. Bruno DELVA ; Mme Christine REUCHERON ; M. Gérard TRUFFAULT ; M. Michel LAURENT ; Mme Béatrice GUESDON ; M. Yann BOUVET ; M. Vincent PIPARD ; Mme Natacha PIHAN ;

Membres absents excusés : Mme Monique GALLAIS ; Mme Régeane MAO ; M. Denis BRÉAN ; Mme Isabelle MUCKA ; Mme Véronique CHAMPION

Madame Laurence GERMAIN a été élue secrétaire de séance

❖ **Construction de la nouvelle salle des Fêtes**

Le maire informe l'assemblée que les travaux sont terminés, il reste quelques retouches, le nettoyage intérieur et l'aménagement des extérieurs. La première location est prévue le 1^{er} octobre. Le maire précise qu' :

- un avenant en moins-value de 3291€ a été pris pour le lot « Gros œuvre »
- un avenant en plus-value de 449.68€ a été pris pour le lot « Menuiserie intérieures »
- un four et un appareil de cuisson ont été achetés

Après avoir été invité à choisir entre « La Grange », « La salle du Tertre », « La salle des fêtes » à la majorité des suffrages, les élus décident de nommer la nouvelle salle des fêtes « Salle du Tertre.

Une visite de la salle est proposée aux élus et au personnel communal, le jeudi 29 septembre à 19h00.

❖ **Projet d'extension du restaurant scolaire**

Le maire informe l'assemblée qu'après analyse des offres, les travaux de démolition et de désamiantage sont confiés au groupement formé par les entreprises TNS BTP SAS et TNS DEPOLLUTION sises respectivement 3 rue des Bignons 35 230 ORGERES et 3 impasse du Vallon 35 890 LAILLE pour un montant de 44.402,52€ HT.

Les offres du marché de travaux (13 lots) lancé début juillet, sont en cours d'analyse.

❖ **Projet de réaménagement des locaux de la mairie**

Le maire informe l'assemblée qu'un diagnostic amiante avant travaux a été réalisé, fin août, par la société DIAGAMTER pour un montant de 1562,40€, de l'amiante a été détectée dans les conduits.

❖ **Bâtiment communal**

Le maire informe l'assemblée que, dans le cadre de la mise en place de la TEOMI et de la distribution des nouveaux bacs, le SMICTOM souhaite louer le bâtiment communal pour une durée d'environ 4 mois, l'assemblée fixe le prix de location à 1000€ par mois (DELIB 2016-065).

Ce même bâtiment sera mis à disposition de l'association « Le palet » pour les entraînements.

❖ **Lotissement « Les Eglantines »**

Le maire informe l'assemblée que la déclaration d'achèvement des travaux a été transmise le 5 septembre dernier, les permis de construire peuvent donc à présent être déposés ; il conviendra rapidement de définir le nom des nouvelles rues.

Acanthe organise une opération de communication le 23 septembre prochain.

❖ **Enfance Jeunesse**

Relais Assistants maternels

Le 26 août dernier, le 1^{er} comité de pilotage réunissant les communes s'est tenu en mairie, avec pour objectif l'élaboration du projet qui doit présenter :

- un diagnostic de territoire et une analyse
- les objectifs et les missions du RAM
- le fonctionnement et les moyens du RAM

Le démarrage du RAM est fixé au 1^{er} janvier 2017, l'AVAM : association vitrénne qui fédère les assistantes maternelles accueille positivement le projet.

Accueil de loisirs

Le décret du 1^{er} août 2016 fixe les taux d'encadrement en accueil de loisirs périscolaire à : 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans ; 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans ; de fait l'encadrement des mercredis ne sera assuré que par des agents titulaires.

L'assemblée, à l'unanimité adopte le règlement intérieur, qui d'une part modifie sur les modalités d'inscriptions aux sorties et de remboursement des journées annulées et d'autre part fixe les dates d'ouverture de la structure. (DELIB 2016-069).

Rentrée Scolaire - Effectifs des écoles

L'école Lucie Aubrac accueille 197 élèves répartis sur 9 classes.

L'école St Etienne des Eaux accueille 187 élèves répartis sur 8 classes.

❖ **Urbanisme**

Démarche BIMBY

Le bureau d'études « Villes Vivantes » a analysé le centre bourg (de la rue des Hauts d'Izé au Bourgneuf) puis étudié le règlement du Plan Local d'Urbanisme afin de voir si les règles permettaient la densification.

Dans ces conclusions, le cabinet a mis en avant un certain potentiel de densification urbaine en centre bourg : de grandes parcelles peuvent être divisées ou faire l'objet de projets divers. Il souligne également que le règlement du PLU offre beaucoup de possibilités.

Dans le cadre de la démarche, **le cabinet propose aux propriétaires de centre bourg de les rencontrer les vendredi 21 ou le samedi 22 octobre 2016 pour un temps d'échange individuel et gratuit** permettant d'étudier avec eux les possibilités qu'offrent leurs terrains. Inscription préalable en mairie.

Révision du Plan Local d'Urbanisme

Dans le cadre de la consultation, 4 offres ont été déposées ; après analyse par le syndicat d'urbanisme des propositions, les cabinets URBEA de Cesson Sévigné et ATELIER DECOUVERTE de Saint Malo, ont été auditionnés le mardi 6 septembre ; les cabinets doivent transmettre une nouvelle proposition tarifaire pour le 19 septembre.

❖ **Personnel communal**

Le maire informe l'assemblée que suite au non renouvellement du contrat de Victor ALLAIN, Quentin POIRIER a été recruté en CDD pour juillet et août, le contrat sera poursuivi dans le cadre d'un CAE du 1.09.16 au 31.08.2017, renouvelable 1 fois.

Plan et Règlement de formation (DELIB 2016-066).

L'assemblée à l'unanimité sur avis de la commission « Personnel » adopte *le Plan de formation* qui se décline autour de 2 axes :

- Développer une culture de prévention des risques professionnels : Satisfaire aux obligations réglementaires en matière d'hygiène et de sécurité au travail
- Améliorer, perfectionner l'accueil des usagers, la qualité du service public

le règlement qui précise :

- Le cadre des formations (plan de formation ou droit individuel)
- Les catégories de formations
- Les conditions d'exercice

Compte Epargne temps (DELIB 2016-067).

Le compte épargne temps permet aux agents titulaires et non titulaires de droit public employés à temps complet ou à temps incomplet, de manière continue depuis un an, d'accumuler des droits à congés rémunérés, dans la limite de 60 jours.

L'assemblée à l'unanimité sur avis de la commission « Personnel » fixe les modalités de mise en œuvre de ce droit : règles d'ouverture, de fonctionnement et de gestion.

Autorisation d'absences (DELIB 2016-068).

L'assemblée à l'unanimité sur avis de la commission « Personnel » fixe les autorisations spéciales d'absence accordées aux fonctionnaires territoriaux à l'occasion d'évènements familiaux et sous réserve des nécessités de service.

❖ **Révision du zonage d'Assainissement collectif**

Le cabinet SCE a remis, fin août, le rapport de présentation concernant la révision du zonage d'assainissement collectif. Compte tenu des capacités de la station d'épuration et de l'absence d'étude diagnostic sur le réseau de collecte, le cabinet propose de n'intégrer que les zones 1AU et les Hauts d'Izé. Ce rapport de présentation sera transmis accompagné d'une fiche dite au cas par cas à la DREAL qui se prononcera sur la nécessité d'une étude environnementale.

❖ **Plan Communal de sauvegarde**

C'est un document qui met en place une organisation permettant de faire face aux situations exceptionnelles et de mettre à l'abri la population. Il se base sur le recensement des vulnérabilités et des risques propres à la commune. Sont identifiés : le risque inondation, les risques liés à la circulation sur la RD, aux incendies en centre bourg.

Le Plan Communal de Sauvegarde organise l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard de ces risques (et notamment la mobilisation des services techniques communaux. Il recense sous forme de tableaux avec des coordonnées précises

- les principaux opérateurs réseaux : ENEDIS (ERDF), EDF, SAUR,
- les professionnels qui interviennent régulièrement sur la commune
- toutes les ressources humaines et matérielles disponibles et mobilisables sur la commune

Divers

- Les landes communales exploitées par madame Monique GARRY sont à rétrocéder : un avis détaillant les parcelles est affiché.
- La question de l'éclairage en centre bourg est soulevée, le maire indique qu'il faut attendre le retour de l'étude menée par le conseil départemental sur la RD 794
- Monsieur PIPARD informe l'assemblée qu'une matinée d'information sur l'utilisation des défibrillateurs est organisée le samedi 1^{er} octobre 2016